

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39126

présenté par

M. Sommer, M. Giraud, Mme Charvier, M. Pellois, M. Bothorel, M. Zulesi, Mme Mirallès,
Mme Bessot Ballot, M. Perrot et Mme Fontenel-Personne

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.